



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET

COMMUNE DE GRATENS

COMPTE - RENDU

Séance du 3 Juin 2021

Procès-Verbal

N° 4/2021

Législature 2020-2026



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du huis clos
2. Élection d'un secrétaire de séance
3. Approbation des précédents comptes rendus
4. Marché public pour fourniture de repas en liaison froide pour la cantine scolaire : choix du titulaire
5. Communauté des Communes : annulation de titres sur exercices antérieurs
6. Remplacement du plan de travail de la salle des fêtes
7. SDEHG
 - 7.1. Rénovation et extension de l'éclairage public
 - 7.2. Mise en place d'un coffret électrique pour le marché de plein air
 - 7.3. Servitude de passage pour branchement BT lieu-dit Revel
 - 7.4. Feux tricolores « récompense »
8. Voirie : compte rendu commission en charge de l'aménagement chemin Briqueterie
9. Pool-Routier 2021
10. Validation d'une charte du bon vivre ensemble
11. Divagation de chiens
12. Division parcellaire lieu-dit Sous le canal : suivi du dossier (bornage, pont, EDF, Eau)
13. Annulation acquisition foncière par M. MULLER Damien
14. Conditions de vente d'un délaissé de terrain communal à M.DOMEJEAN
15. Acquisitions foncières
 - 15.1. pour emprise arrêt de bus sur RD 7
 - 15.2. pour élargissement chemin de la Briqueterie
16. Régularisation emprise irrégulière chemin n° 17
17. Avis du conseil municipal sur projets urbanisme en cours
18. Lotissement « Les Hauts de Gratens »
 - 18.1. Sécurité Routière
 - 18.2. Terrains Annexes
19. Acquisition de matériel pour le service technique
20. Animations des associations communales (vide greniers, fête locale, spectacle du 28/08)
21. Comptes rendus de réunions
22. Scrutins des 20 et 27 juin 2021
23. Questions diverses

Séance du 3 Juin 2021

En période d'état d'urgence sanitaire - Épidémie COVID-19
(Réf : Décrets du 23/03/2020 et du 11/05/2020)

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : CACAULT Pénélope, CHAUVIN Olivier, DANGLA Claude, DUTREY Alain, LAPIZE Patrick, LEMARCHAND Valérie, MAUROY Frédéric, MORIN Maurice, SIADOUS Stéphanie, TOUSTOU Thierry.

Absents : AMARAL Angélique, FELIU Sébastien, RODRIGUEZ Graziella, SAURRAT Catherine,

Procurations : MME SAURRAT Catherine à MME LEMARCHAND Valérie, M. FELIU Sébastien à M. CHAUVIN Olivier.

1. Approbation du huis clos

M. le Maire propose le huis clos pour statuer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et invite les conseillers municipaux à se prononcer par un vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION(S) | RESULTAT |
|--------------------------|--------|---------------|----------------------------------|
| 12 (dont 2 procurations) | 0 | 0 | Huis clos approuvé à l'unanimité |

-----DEBUT DU HUIS CLOS-----

2. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME LEMARCHAND Valérie est élue à l'unanimité.

3. Approbation des précédents comptes rendus

Les comptes rendus des réunions des 01/04/2021, 09/04/2021 et 14/04/2021 sont approuvés à l'unanimité des conseillers municipaux.

4. Marché public à procédure adaptée pour fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire : choix du titulaire et conclusion du marché – N° 2021DEL0027

Rapporteurs : MME SIADOUS et M. LAPIZE

A l'issue de la consultation lancée sur la plateforme de La Dépêche, cinq candidats ont consulté le dossier, trois l'ont téléchargé et un seul prestataire nous a transmis son offre dans les délais impartis. Deux candidats ont fait savoir qu'ils ne pourraient répondre à notre appel d'offre soit par rapport à l'éloignement géographique soit en raison de leur impossibilité de fournir un repas Bio par semaine stipulé dans notre cahier des charges.

La commission communale en charge de ce dossier s'est réunie pour :

- L'Ouverture des plis et contrôle du dossier administratif et financier.
- L'Analyse de l'offre reçue en corrélation avec le CCTP
- La Préparation de la synthèse de l'analyse

Au terme de cette analyse, la commission a donné un avis favorable pour proposer au conseil municipal le candidat « ANSAMBLE » basé à Portet-sur-Garonne (31).

MME SIADOUS fait savoir que si l'offre de ce candidat est retenue, le prix du repas sera un peu plus cher que l'actuel. Il présente l'avantage d'avoir 5 éléments au lieu de 4 aujourd'hui et désormais nos enfants auront un laitage en plus. La facturation du repas, livraison comprise, s'élève à 3.29 €TTC pour les primaires et 3.15 €TTC pour les maternelles.

Concernant la composition des repas, ceux proposés sont plus variés que ceux servis actuellement. De plus, la grille des menus intègre un repas à thème mensuel. Nous avons à ce jour de bons retours sur le sérieux de cette entreprise, Pénélope CACAULT confirme.

Au terme de cette présentation, M. le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer soit pour l'acceptation de l'offre soit pour déclarer ledit marché infructueux.

Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les travaux de la commission communale
- de retenir l'offre de la « SAS ANSAMBLE » pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec la « SAS ANSAMBLE » pour un montant estimé annuellement à 48 100 € TTC soit 144 100 € TTC sur la durée du marché et sur la base des prix unitaires de 3.29 € TTC pour les repas de primaire et de 3.15 € TTC pour les repas de maternelle.
- que la durée prévisionnelle de ce marché sera de 36 mois avec prise d'effet le 01/09/2021, reconductible pour une période d'un an, renouvelable une fois.

5. Communauté de Communes : annulation de titres sur exercices antérieurs - N° 2021DEL0028

M. le Maire invite l'Assemblée à prononcer l'annulation de titres sur exercices antérieurs pour un montant total de 369 € dont la Communauté de Communes Cœur de Garonne n'est plus redevable suite à un consensus sur le calcul des attributions de compensation acté en 2019. Cette écriture comptable nous est demandée par le TPG. Adopté à l'unanimité

6. Remplacement du plan de travail de la cuisine de la salle des fêtes - N° 2021DEL0029

Des infiltrations d'eau ont dégradé le plan de travail de la cuisine de la salle des fêtes. La réfection de la surface carrelée ne solutionnerait pas durablement le problème. Aussi l'option d'un plan de travail en marbre paraît être la plus adaptée notamment en termes d'hygiène alimentaire de ce lieu recevant du public. Les Ets Barthe ont été consultés pour un chiffrage d'un plan de travail en marbre. Le devis réalisé par cette entreprise locales'élève à 1 263.18 € TTC pour l'ensemble hors pose. Sa validation est proposée par M. le Maire et accordée à l'unanimité, commande sera passée dans les meilleurs délais

7. SDEHG

7.1. Rénovation et extension de l'éclairage public - N° 2021DEL0030

La rénovation de l'éclairage public menée par le SDEHG et approuvée par le Conseil Municipal rentre dans sa 2^{ème} phase : le choix des candélabres a été effectué, le chiffrage du projet est en cours, le SDEHG propose également la peinture des poteaux verts au centre du village et devant l'église. M. MORIN Adjoint en charge du budget souhaite voir le devis avant de l'intégrer au crédit global de l'opération. M. le Maire propose que la part communale résultant de ce programme de travaux soit financée par emprunt souscrit par le syndicat. Projet validé à l'unanimité.

7.2. Mise en place d'un coffret électrique pour le marché plein air - N° 2021DEL0031

A notre demande le SDEHG a chiffré le coût de la mise en place d'un coffret électrique pour notre marché hebdomadaire de plein air. Le positionnement de ce coffret serait sur la place de la mairie, côté RD 626. Le montant de la part communale pour la fourniture et pose du coffret s'élève à 600 € et celle pour son branchement à 625 €. Le conseil municipal trouve le coût élevé pour les services rendus, d'autant qu'il faut prévoir un abonnement annuel. Pour l'instant les commerçants peuvent se brancher sur la mairie et compte tenu du peu d'activités devant la mairie dans l'année le conseil municipal ne vote pas cette installation.

7.3 Servitude de passage pour branchement BT lieu-dit « Revel » - N° 2021DEL0032

M. le Maire sollicite l'autorisation de signer une servitude de passage avec le SDEHG en lien avec le branchement basse tension de trois terrains constructibles appartenant à M. PUJOS lieu-dit « Revel » jouxtant notre chemin rural n° 5 (réf : chemin des Feuillants). Accordé à l'unanimité

7.4 Feux tricolores « récompense »

Des renseignements ont été pris auprès du SDEHG concernant le dispositif « feux tricolores récompense » qui détecte les véhicules en approche d'une zone spécifique (à des intersections, en entrée d'agglomération et au niveau de passages des piétons) qui passent au vert lorsque les automobilistes respectent la limitation de vitesse. Ce dispositif pourrait contribuer à la sécurité routière dans notre commune. M. le Maire informe le conseil que le SDEHG n'envisage pas un achat groupé pour l'instant et qu'il est en attente de devis. D'après les premiers éléments téléphoniques le coût est élevé.

8. Voirie : compte rendu commission en charge de l'aménagement chemin Briqueterie- N° 2021DEL0033

La Communauté de Communes Cœur de Garonne nous a apporté son appui technique pour l'aménagement du chemin de la Briqueterie tel que souhaité par la municipalité.

Un bref résumé est fait par M. le Maire : le fossé sera redessiné après avoir fait l'achat d'une bande de terrain sur le chemin jouxtant la route sur une largeur de 2 mètres maximum (environ 350 m² à acheter, le bornage sera aux frais de la commune estimé à 1650 euros). L'achat se fera selon la procédure administrative pour éviter les frais de notaire. Les héritiers de M. DASSIEU Georges nous ont fait une proposition de vente à 2 euros le ml. Un chemin piétonnier pourra ainsi relier le château d'eau au canal de St Martory.

La procédure de déclaration « dégâts d'orages » est lancée suite aux événements du 12 août dernier. Un arrêté municipal a été pris par M. le Maire. Seuls 10% des travaux de remise en état resteraient à charge de la commune.

Ces travaux de voirie s'accompagneront d'une réglementation dans ce secteur (création d'un sens unique de circulation en concertation avec les riverains). En effet la commission voirie propose au Conseil Municipal l'interdiction du chemin de la briqueterie aux plus de 3.5 dans les deux sens, mais également

sur le chemin de ronde et chemin de Jouandin. Les poids lourds et tracteurs agricoles devront passer par le rond point dit de Pilot. Ces derniers seront autorisés à passer exceptionnellement de la D 627 au croisement chemin de Jouandin chemin de la briqueterie afin de pouvoir accéder aux terrains agricoles chemin de la briqueterie.

De plus le chemin de la briqueterie sera en sens interdit du chemin de ronde au pont du canal dans le sens de la descente. En fonction de l'évolution du trafic une nouvelle réflexion portera sur le chemin de ronde et le chemin de Jouandin. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité et pouvoir est donné au Maire pour finaliser cette acquisition foncière.

9. Pool-Routier 2021

M. le Maire a dressé avec le Directeur des services techniques de la Communauté de Communes Cœur de Garonne le programme « Pool Routier 2021 » permettant de traiter les points prioritaires sur notre voirie communale tout en prenant en compte l'enveloppe budgétaire allouée. 5 points noirs ont été relevés. L'enveloppe budgétaire de 47000 euros HT pour 2021 permettra sur proposition de la commission voirie de refaire le chemin de la Hurgue, revêtement, dérasement des accotements et curage fossés. La purge de l'affaissement chemin Barrau sera lancée avec curage des fossés et dérasement des accotements. Les fossés chemin de Jouandin seront curés ainsi que ceux des Turon et en fonction du budget le fossé du chemin de la briqueterie, côté talus, sera également curé et les buses nettoyées. Programme adopté à l'unanimité.

10. Validation d'une « charte du bon vivre ensemble » - N° 2021DEL0034

Présentation est faite du projet de « charte du bon vivre ensemble » par son rédacteur Frédéric MAUROY. Elle est validée à l'unanimité. M. MAUROY est remercié par le Conseil Municipal pour le travail effectué. Cette charte sera jointe au prochain bulletin municipal.

11. Divagation de chiens

Un arrêté municipal va être pris pour interdire la divagation des chiens non tenus en laisse et interdire leurs déjections dans les lieux publics. Décision saluée par le Conseil Municipal.

M. le Maire fait savoir qu'il a été requis cette semaine à plusieurs reprises pour deux chiens divaguant dans le quartier Barrau. Les propriétaires identifiés ont été convoqués en Mairie.

12. Division parcellaire lieu-dit Sous le canal : suivi du dossier (bornage, pont, EDF, Eau)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du bornage du terrain communal lieu-dit « Sous le Canal » pour division parcellaire. Deux terrains d'une superficie de 1400 à 1500 m² chacun ont été matérialisés par le géomètre que nous avons mandaté. Leurs sorties distinctes se feront sur la D7. Ils seront mis en vente en juillet. Le parking de l'arrêt de bus pour PMR pourra faire l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil Départemental.

13. Annulation de la demande d'acquisition foncière de M. MULLER Damien

M. MULLER Damien a fait savoir qu'il ne souhaitait pas donner suite à sa demande d'acquisition foncière de la bande de terrain communal située aux abords de sa propriété. Le Conseil Municipal en prend acte.

14. Conditions de vente à M.DOMEJEAN - N° 2021DEL0035

M. le Maire invite le Conseil Municipal à statuer sur le prix de vente à M. DOMEJEAN de notre parcelle, lieudit Coulat, limitrophe à son habitation (ex maison BISSIERE) car ce dernier a repris contact avec la mairie et s'est dit à nouveau intéressé par l'achat de ce délaissé de terrain communal. Il souhaite que le Conseil Municipal reconsidère le prix demandé.

Après délibéré, le Conseil Municipal, accepte de vendre la totalité de cette bande sans imposer de Passage piéton, est prêt à procéder au bornage et maintient le prix initialement demandé de 10 000 € (dix mille) ; les frais de bornage étant évalués à 1750 euros restent à la charge de la mairie. Les frais notariés seront à charge de l'acheteur.

15. Acquisitions foncières

15.1. Pour emprise arrêt de bus sur RD 7

M. Patrick LAPIZE informe les conseillers municipaux de l'avancée du dossier. Pour rappel, il s'agit de la création d'un arrêt de bus route de Labastide-Clermont devant le chemin Barrau, afin que les enfants ne soient pas déposés en bas du village. Il précise que ce dossier n'est pas prioritaire pour le Conseil Départemental mais qu'il a insisté pour obtenir un rendez vous sur place afin d'exposer la dangerosité de la route pour remonter à pied du Pilot lieu de desserte au quartier Barrau. Le rendez vous doit avoir lieu. Les futurs Conseillers Départementaux seront sollicités rapidement après les élections. A suivre.

15.2. Pour élargissement chemin de la Briqueterie

Ce point a été développé au point 8

16. Régularisation emprise irrégulière chemin communal n° 17 de la Hurgue(MACCAGNO – FOURTANIER) N° 2021DEL0036

Après renseignements pris auprès de l'ATD, un acte administratif permettra de régulariser l'emprise du chemin communal de la Hurgue VC 17 sur les propriétés MACCAGNO et FOURTANIER. Pour ce faire, M. le Maire sollicite l'autorisation de signature. Accordé à l'unanimité.

17. Avis du conseil municipal sur projets urbanisme en cours (dossiers sensibles)

L'urbanisme étant un sujet sensible dans la gestion communale, M. le Maire souhaite associer l'ensemble du Conseil Municipal à toutes les décisions et plus particulièrement les plus sensibles avant d'émettre son avis.

Aussi M. le Maire souhaite exposer quelques dossiers d'urbanisme particuliers.

-le premier : s'agissant d'une construction créée en zone naturelle dans une grange sans aucune autorisation d'urbanisme et actuellement louée, M. le Maire propose de demander le dépôt d'un permis de construire de régularisation. S'il n'est pas accordé, la location devra cesser. Avis approuvé.

-le deuxième : s'agissant d'une demande de pose de mobil home dans une zone naturelle pour héberger des salariés d'une ferme, M. le Maire propose d'imposer une demande de permis précaire en lien avec un permis déjà déposé pour deux bâtiments agricoles, seule condition pour installer ce genre de bâtiment. En outre, ce mobil-home devra être raccordé impérativement à un assainissement individuel conforme. Avis approuvé.

-le troisième : pour un propriétaire d'une maison d'habitation en zone constructible dont le permis de construire n'a pas été reconduit lors de la dernière vente. Ce dernier souhaite régulariser cette situation, M. le Maire propose de lui faire faire une déclaration préalable pour la modification de couleur de façade, l'ouverture de fenêtres de toit. Une déclaration H1 (impôts fonciers) devra être fournie avant la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux) indispensable pour toute vente. Avis approuvé.

- le quatrième : il s'agit d'une demande de division parcellaire avec sortie sur la départementale, route du Pouy-de -Touges. Le Conseil Départemental a refusé la sortie sur la D 626 au motif de dangerosité. Le terrain constructible étant desservi par une voie privée étroite et empruntée par quatre familles, un éventuel permis de construire ne pourra recevoir un avis favorable.

-le cinquième : le cas d'une habitation construite illégalement lieu-dit Nougues, qui a été signalée par l'ancienne municipalité et dont le dossier sera transmis à M. le Procureur de la République de Saint Gaudens.

18. Lotissement « Les Hauts de Gratens »

18.1. Sécurité Routière

Des habitants de ce lotissement attirent l'attention du Conseil Municipal sur la vitesse excessive sur la départementale D626 et le cheminement piéton en direction de l'école. M. Maire propose la saisie de la commission communale voirie et un transport sur les lieux, précisant que deux éclairages de rue ont été rajoutés dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public dans ce quartier sensible. M. LAPIZE précise que la borne à incendie n'y serait pas alimentée.

18.2 Terrains Annexes

Ces mêmes administrés demandent notre intervention pour l'entretien du terrain non constructible appartenant au lotisseur et attenant au lotissement « Les Hauts de Gratens ». M. Le Maire leur a demandé d'écrire tout d'abord au propriétaire et de nous ressaisir pour mise en demeure en cas de non réponse.

19. Acquisition de matériel pour le service technique - N° 2021DEL0037

M. le Maire propose l'achat d'un lot d'outillages électroportatifs BOSCH-Pro pour compléter les équipements du service technique. Le devis des Ets SETIN d'un montant de 890 euros HT est retenu. M. le Maire est autorisé à passer la commande.

20. Animations des associations communales (vide greniers, fête locale, spectacle du 24/08)

M. le Maire communique le programme des prochaines festivités. Ces informations seront relayées sur le site de la mairie et sur Panneau Pocket.

20 juin : vide greniers foire par le Comité des Fêtes

27 juin : vide grenier au camping de Gratens par l'Association de Pêche de Carbone

16-17-18 Juillet fête de Gratens par le comité des fêtes

28 août : festival organisé par Tohu-Bohu sous couvert du Café des champs. A ce sujet une réunion est prévue jeudi prochain avec les membres de l'association communale « Le café des champs ».

21. Compte rendus de réunions

-M. Patrick LAPIZE informe le Conseil municipal de la réunion qui s'est tenue à la Gendarmerie du Fousseret avec les maires de Gratens, Montoussin, Marignac-Lasclares et du Fousseret en présence du délégué du Procureur de la République de Saint Gaudens et des officiers et gradés de la Brigade.

M. Le délégué du Procureur nous a informé sur son rôle et l'appui qu'il peut nous apporter, une permanence se tient régulièrement à la mairie de Cazerès où il reçoit victimes et mis en cause. Il peut aussi avec l'accord du Procureur infliger des heures de travaux non rémunérés aux primo-délinquants et souhaite que les mairies s'inscrivent pour en accueillir dans ce contexte.

- Suite à notre demande d'entrevue avec Madame le Sous-Préfet, M. le Maire et Frédéric Mauroy relatent celle-ci : divers sujets ont été abordés (Pool Routier, finances de la commune, relations avec les services d'État, projets Gratinos, énergies renouvelables ...). A priori, nous prenons la bonne direction, et avons été complimenté sur l'amélioration de notre budget. Aucun élément nouveau n'a été apporté concernant l'évolution du dossier agri-voltaïque.

-Compte rendu du stage ATD sur l'urbanisme suivi par M. Le Maire, Mmes Valérie LEMARCHAND et Catherine SAURRAT. Initiation sur le droit du sol très intéressante avec participation interactive ayant permis d'évoquer de nombreux points.

-Compte rendu de la commission municipale chargée des élections par M. Thierry TOUSTOU. Nous avons recensé 589 électeurs à ce jour puis 590 pour le premier tour et 591 au 2ème, s'il a lieu. Merci à Serge FRANQUINE et Flavien BARBEY membres de ladite commission.

-Compte rendu du rendez vous avec le technicien Orange.

M. Le Maire fait part des difficultés qu'il éprouvait depuis le début du mandat pour avoir un interlocuteur Orange afin notamment de faire le point sur les lignes, leur entretien et les réparations non effectuées. Suite à plusieurs demandes, Orange a enfin désigné un technicien qui a fait le tour du village avec Pierre notre employé. Orange ne pourra reprendre et retendre les lignes que lorsque les propriétaires riverains auront entretenu les haies et procédé à l'élagage des arbres. Une procédure va être mise en place pour les informer et leur demander de faire le nécessaire.

- Réseau 31

En fin de semaine dernière Réseau 31 a ouvert les vannes du canal pour irriguer les champs d'agriculteurs sur le secteur de Labouille. Une erreur de manipulation a entraîné une inondation importante au niveau du cimetière. La mairie a mis en demeure Réseau 31 de trouver une autre desserte plus proche des terrains à irriguer afin de limiter au maximum le passage dans les fossés communaux envahis de fait par les joncs. M. Le Maire propose d'interdire l'accès aux fossés communaux par arrêté si une solution n'est pas trouvée rapidement dans la mesure où le service Réseau 31 se refuse à participer aux frais de curage. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- École

Suite à plusieurs incidents et dégradations par un élève de l'école, M. le Maire a informé les parents concernés qu'ils devront rembourser les frais de réparation. Si l'enfant venait comme cela s'est déjà produit à être violent avec le personnel, une plainte serait systématiquement déposée. Un rapport circonstancié a été adressé à Monsieur le Procureur de la République de Saint-Gaudens.

22. Scrutins des 20 et 27 juin 2021

Les conseillers municipaux sont invités à réserver les dates des 20 et 27 juin pour la tenue du bureau de vote des Élections Départementales et Régionales à l'école de Gratens. Le recours à des assesseurs pris parmi les électeurs est proposé et voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

23. Questions diverses

-Un administré nous fait don de deux meubles pour la mairie.

-L'association des anciens combattants nous propose d'organiser la fête de la St Michel à Gratens. Nous avons le choix de deux dates le 25 septembre ou le 23 octobre. La première date est choisie par la municipalité.

-Un devis de 8 poteaux aux fins de support pour l'éclairage de la fête a été demandé à la Sté PERE. Le coût total est de 530 € TTC. Ce devis sera validé si l'on ne trouve pas autre solution technique.

- Le recours à un graphiste local pour une éventuelle maquette de notre bulletin municipal, a été envisagé. Après discussion, le Conseil Municipal se voit en capacité de le faire sans assistance.

----- **FIN DU HUIS CLOS** -----

Fin de séance à 22H30.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux

| NOM – PRÉNOM | SIGNATURE |
|---------------------|---|
| Angélique AMARAL | <i>Absente</i> |
| Pénélope CACAULT | |
| Olivier CHAUVIN | |
| Claude DANGLA | |
| Alain DUTREY | |
| Sébastien FELIU | <i>Procuration à CHAUVIN Olivier</i> |
| Patrick LAPIZE | |
| Valérie LEMARCHAND | |
| Frédéric MAUROY | |
| Maurice MORIN | |
| Graziella RODRIGUEZ | <i>Absente</i> |
| Catherine SAURRAT | <i>Procuration à LEMARCHAND Valérie</i> |
| Stéphanie SIADOUS | |
| Thierry TOUSTOU | |